



APPEL DE COTISATION SASM – UNSFA 2018

Chère Consoeur, Cher Confrère,
Voici l'appel de cotisation pour l'année 2018.

Meaux, le 29 janvier 2018

Je vous remercie par avance de bien vouloir me retourner le coupon complété ainsi que votre règlement à l'ordre du SASM.

Confraternellement
Alexis DANSETTE – Trésorier

✂

BORDEREAU DE COTISATION

A retourner au Trésorier avec le règlement

1. COTISATION DE BASE (par année)		2018
1.1 cotisation de base normale	300 €
1.3 cotisation de base réduit <i>pour les architectes inscrits au SASM depuis - de 2 ans pour les architectes inscrits à l'Ordre depuis - de 3 ans</i>	220 €
1.4 cotisation « exceptionnelle » pour les nouveaux adhérents. <i>La première année</i>	80 €
1.5 cotisation pour les Amis des architectes Membre d'honneur, Retraité. L'Amicale de l'architecture (ABF, Dir. CAUE) <i>(sans reversion.)</i>	150 €
TOTAL COTISATION DE BASE	
	 €

2. PART COMPLEMENTAIRE SOLIDAIRE (par année) proportionnelle aux revenus imposables de l'activité		
> 0 € ≤ 22 900 €	0 €
> 22 900 € ≤ 45 800 €	115 €
> 45 800 € ≤ 68 600 €	153 €
> 68 600 € ≤ 91 500 €	191 €
> 91 500 €	305 €
TOTAL COTISATION COMPLEMENTAIRE	 €

MONTANT TOTAL DU VERSEMENT 2018 €
--	---------

Nota : Pour une simplification comptable, n'envoyez aucune cotisation directement à l'UNSFA mais au Trésorier du SASM :
Alexis DANSETTE – 52, rue Jean Bureau – BP 20031 – 77353 MEAUX CEDEX

BANQUE CIC- IBAN FR76 3008 7338 2200 0200 6260 137

Ci-joint chèque bancaire : n° : Montant :

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Fax :

E-Mail :

SIREN :

Effectif salariés déc. 2017 :

Nombre d'Associés :

Exercice (Précisez retraité- libéral- associé- autre) :